

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 aout 2020**

Convocation du 21 aout 2020

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Félix Ménager, sous la présidence de Monsieur MARILLIER Florent, Maire.

Sont présents : Monsieur CHAVET Corentin, Monsieur CLIQUET Ludovic, Madame FRANCOIS Stéphanie, Madame GOYARD Elodie, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Monsieur WITTIG Bernard.

Ont donné pouvoir : Madame VUILLIER à Madame RIPOCHE, Monsieur BURDEYRON à Monsieur PACAUD, Monsieur GIRARDON à Monsieur MONNERET et Monsieur IANUNZIO à Monsieur MARILLIER.

Madame FRANCOIS Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 aout 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour fixer les tarifs des repas servis au restaurant scolaire et de la garderie périscolaire. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

Rentrée scolaire 2020/2021

Madame VIET informe les conseillers sur les modalités de rentrée. Les agents ont été conviés à une réunion avec le nouveau prestataire, les rotations pour les deux services sont fixées. Le règlement périscolaire et les informations pour la rentrée ont été transmis aux parents par mail.

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs 2019 à compter du 1er septembre 2020 pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire :

Restaurant scolaire :

- 3,65 € le repas

Garderie périscolaire :

- gratuit le matin,
- 1,60 € de 16h35 à 17h35
- 1,10 € par demi-heure supplémentaire au-delà de 17h35
- 10 € par quart d'heure supplémentaire après 19 h.

Il est rappelé que toute heure ou demi-heure commencée est due.

Autorisation pour déposer plainte

Vu l'Article L.2132-1 du CGCT,

Vu les dernières diffamations incriminant le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal, publiées sur les réseaux sociaux,

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer plainte pour le compte de la Commune contre Monsieur Jean-Maurice DAVID, pour diffamation.

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer plainte pour diffamation à l'encontre de Monsieur Jean-Maurice DAVID et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative N°1 du budget annexe boulangerie

Suite à une erreur dans le report du déficit d'investissement 2019 en excédent au lieu de déficit, le budget doit être modifié par une décision modificative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité Le Conseil Municipal

Adopte la décision modificative N°1 du budget annexe boulangerie

Désignation d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

La Commune de Marcilly-Les-Buxy est adhérente au CNAS pour l'ensemble de ses agents.

Un délégué des élus doit être nommé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Nomme** Monsieur MARILLIER Florent, délégué des élus au CNAS.
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Désignation d'un délégué à l'ATD (Agence Technique Départementale)

La Commune de Marcilly-Les-Buxy est adhérente à l'ATD.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Nomme** Monsieur MONNERET Patrick, délégué titulaire à l'ATD, et Monsieur PERROT Vincent délégué suppléant à l'ATD.
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Instauration du CET (Compte Epargne Temps)

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de reporter le dossier pour manque d'informations.

L'assemblée donne son accord.

Courrier de la SARL MAZODA

La Commune a reçu un courrier recommandé de Monsieur Jean-Maurice DAVID pour le compte de la SARL MAZODA, le 21 août 2020.

Ce courrier a été transmis au service juridique de l'assurance de la Commune pour conseil.

Un exemplaire de ce courrier a été remis à chaque conseiller lors de l'ouverture de la séance.

Recrutement pour remplacement d'un agent en congé maladie

Une personne a été recrutée pour aider au restaurant scolaire pour une durée de 1h45 par jour et pour l'entretien des locaux de l'école du bas le soir pour une durée de 2h par jour. Son temps de travail hebdomadaire est de 15heures.

Planning de la salle Félix Ménager pour la saison 2020/2021

Un planning d'occupation de la salle doit être établi ainsi qu'un règlement afin d'intégrer les normes sanitaires liées à la crise sanitaire COVID 19.

Les conseillers municipaux décident de se réunir avec les associations le jeudi 10 septembre et de ne pas ouvrir la salle avant quelques temps.

Informations diverses

- La propriété de Monsieur et Madame GUILLARD, 4 Place de la mairie est en vente. Une personne intéressée par ce bien demande s'il y a possibilité d'acquérir une partie de la parcelle communale située devant la maison. Les conseillers ne sont pas contre mais attendent de connaître la volonté des acquéreurs. Il y a plusieurs points qui devront être clairement défini, comme l'accès de secours à la salle des fêtes, la propriété du tilleul.

- Le propriétaire du chien incriminé par courrier en juillet a fait le nécessaire.

- Aménagement du carrefour Route de Forges : Un RDV est fixé avec la DRI le 16 septembre. Plusieurs points seront abordés.

- Réunion de la commission commerce : une réunion aura lieu avec les commerces communaux en location gérance pour faire un point après une première année d'exercice.

- Urbanisme –dossiers déposés depuis le 03/07/2020

Permis de construire

GAEC MAGNIN – construction d'une stabulation aux Chenevières

Nina MAGNIN – Aménagement d'un bâtiment agricole en maison d'habitation aux Riaux

Déclaration préalable

MILIONE Franck – construction d'un carport aux Baudots

VERRIER Emmanuel – réfection de toiture au Martrat

- Elagage des arbres : des rendez vous vont avoir lieu pour faire établir des devis

- Ligne téléphonique : L'opérateur de téléphone Orange est difficile à joindre, des problèmes de poteaux et de câbles persistent à plusieurs endroits mais aucune réponse d'Orange malgré les relances.
- Masques pour les collégiens et lycéens : Le conseil municipal propose de distribuer 5 masques par élèves de la commune rentrant de la 6eme à la terminale. Ces masques font partie de la dotation de la commune du Conseil départemental.
- Plusieurs RDV en mairie sont prévu avec les candidats aux élections sénatoriales.
- La Commune va relancer la Communauté de communes sur le projet de mutualisation d'achat de défibrillateurs.
- VEOLIA menace de ne plus ramasser les ordures ménagères de certains habitants qui ne taillent pas leurs arbres et qui empêche le camion de passer.
- Eclairage public : des problèmes subsistent, le prestataire a été contacté.
- Vandalisme : Des panneaux de signalisation ont été arrachés aux Baudots.
- L'entreprise qui effectue les travaux aux Baudots a été contactée pour qu'elle les termine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

Les membres du conseil municipal,